Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D44-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	16 avril 2026
Présents à la séance :	18	Date d'affichage :	17 avril 2026
Nombre de procurations :	01		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELIEU Florence, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain (18h25), CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon (18h13), LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie

Absents : LELONG Benjamin

Procurations : LELONG Benjamin à CADIOU Gaby

Secrétaire de séance : BLANZIN Jérémy

N° 2026-44

SDE – Programme Fonds Vert
Rénovation de 42 lanternes d'éclairage public

Madame le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (S.D.E) a procédé à l'étude de la rénovation de 42 lanternes dans le cadre du dispositif Fonds vert, dans la rue Joliot Curie et rue de la Fontaine. L'objectif est de remplacer ces lanternes halogènes d'une ancienneté supérieure à 35 ans, énergivores et source de pollution lumineuse, par des lanternes de type LEDS.

Le coût total de l'opération est estimé à **39 130 € TTC** (coût total des travaux majorés de 8% de frais d'ingénierie) et la participation du SDE 22 et du programme Fonds Vert permet un financement à hauteur de 50%.

Madame le Maire rappelle que la commune avait déjà pu bénéficier en 2023 d'un programme de rénovation de 62 foyers dans le cadre du Fonds Vert (24 232 € à la charge de la commune, pour un montant total de travaux de 54 800 €).

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation de 42 lanternes d'éclairage public dans le cadre du Fonds Vert, tel que présenté,

RAPPELLE que *« notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 d'un montant de 17 511,88 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE ».*

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D44-DE

DIT que le montant estimatif à la charge de la commune sera de **17 511,88 TTC**, le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

RAPPELLE que les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

MAIRIE DE PLOUARET
22420 Côtes d'Armor

Le Secrétaire de séance,
Jérémy BLANZIN